

FÊTE DE
L'HUMANITÉ 2015
NUMÉRO SPÉCIAL



REPÈRES

- > La CGT Manpower va continuer à vous défendre
- > Vous êtes tous concernés par ce vote
- > La CGT Manpower continue à être à vos côtés
- > Votez CGT Manpower



BIENTÔT LES ÉLECTIONS CHEZ MANPOWER



En 2016 les élections professionnelles auront lieu chez Manpower. Les candidat(e)s de la **CGT Manpower** seront présent(e)s sur les listes afin de continuer à VOUS défendre, à défendre les droits conquis grâce à la lutte mais surtout afin d'en acquérir de nouveaux.

Car que vous soyez salariés intérimaires ou permanents, les attaques de la direction de Manpower et du patronat ne faiblissent pas.

Vous êtes tous concernés par ce vote, car pour que la **CGT Manpower** continue à être à vos côtés, pour que la **CGT Manpower** continue à être la première organisation syndicale de l'entreprise il faut que tous les salariés se mobilisent et VOTENT **CGT Manpower**.

Contrairement à ce qu'annonce la direction de Manpower France de l'argent il y en a. Il y en a

beaucoup trop pour les actionnaires et pas assez pour les salariés.

A longueur d'antenne, économistes, experts, se relaient pour accréditer l'idée, portée par le Medef et le gouvernement, que la solution à nos problèmes serait d'accepter de nouveaux sacrifices en matière d'emplois, de salaires ou de retraites, de démanteler les services publics qui nous accompagnent au quotidien. Ils voudraient imposer leurs éternels mauvais remèdes qui conduisent au niveau de chômage et de précarité que nous connaissons, à un gel, voire une baisse du pouvoir d'achat pour les plus modestes.

Chez Manpower comme ailleurs
la CGT dit NON !

Vos élus se battent au quotidien dans toutes les instances (CE, DP, CHSCT, CCE). Tous ensemble nous serons plus forts et ce n'est qu'avec Vous que nous pourrons y arriver.

Vous avez des devoirs mais aussi des droits.

Alors pour VOUS défendre,
pour faire respectez VOS droits :
Votez CGT Manpower



Pendant la période des congés annuels, nous avons vu nos droits mis à mal par les élus de la République, ils ont profité de vos vacances pour voter la loi du 17 août 2015 qui modifie foncièrement le Code du Travail.

Dorénavant, par accord d'entreprise le patronat pourra fusionner les instances représentatives du personnel avec l'aide des syndicats vendus à sa cause, tel la CFDT ou la CFE/CGC. Ces syndicats, suppôt des directions d'entreprise, n'hésiteront pas moyennant des compromissions à aider leurs amis : les patrons.

De plus, cette loi scélérate, continue à déverrouiller ce qui nous restait des mandats du CHSCT qui maintenant sont rattachés à ceux du Comité d'Entreprise donc si les mandats du CE sont de quatre ans les CHSCT auront la même durée.

L'ouverture des CDD ainsi que des contrats pour les intérimaires en CDI à une durée de 36 mois est une attaque de plus qui ne fera qu'augmenter la précarité des salariés.

NE PAS EMBAUCHER EN CDI EST LEUR PRINCIPAL OBJECTIF

Le regroupement des 17 informations/consultations en trois consultations est un point également très important qui va permettre aux directions d'entreprise de noyer les IRP (Institutions Représentatives du Personnel) avec des documents qui vont devenir imbuables et empêcher les représentants du personnel de faire ce pour quoi ils ont été élus : « défendre les salariés ».

Elles pourront également procéder à des

réunions communes de plusieurs instances avec la possibilité de faire des réunions en visio-conférence.

Les négociations obligatoires sont regroupées en trois thèmes :

- la rémunération
- l'égalité H/F
- et qualité de vie au travail et la gestion des emplois et des parcours professionnels.

Voilà quelques exemples de ce que MACRON et REBSAMEN ont concocté pour affaiblir la représentation du personnel, ceci afin de pouvoir précariser encore plus les salariés et de les maintenir sous le joug patronal.

Martial Lamachia
Secrétaire Général CGT Manpower

EDITO

- > Des syndicats vendus à la cause du patronat, tel la CFDT ou la CFE/CGC
- > Ne pas embaucher en CDI est leur principal objectif
- > Affaiblir la représentation du personnel

REPÈRES





SALARIÉS INTÉRIMAIRES

A partir du 1^{er} janvier 2016 une couverture santé collective pour les salariés intérimaires.

Le 4 juin s'est terminée la négociation entre Prism'emploi (le patronat de l'intérim) et les organisations syndicales. La CGT est signataire de cet accord, notre détermination a permis cette conquête de nouveaux droits pour les salariés intérimaires.

Tout au long de cette négociation, la CGT a été non seulement présente mais a réussi à fédérer autour de ses idées d'autres organisations syn-

dicales afin de faire pression sur le patronat et obtenir ainsi le maximum pour les intérimaires.

En effet les propositions de Prism'emploi étaient au départ bien loin de ce que nous avons obtenu :

- 590 heures sur l'année précédente
- et 150 heures sur l'année en cours
- pas de complémentaire durant les périodes non travaillées (inter mission)

Grâce à la CGT le régime sera ouvert aux salariés ayant acquis 414h d'ancienneté dans les douze derniers mois et ce qu'elle que soit l'agence

d'intérim dans laquelle vous avez travaillé. Ce droit à la complémentaire santé sera portable pour une durée de 7 mois après la fin de mission (2 mois sans conditions et 5 mois de plus sous la condition d'être indemnisé(e) par l'assurance chômage). Cet accord est un grand pas en avant permettant d'avancer vers une sécurité sociale professionnelle.

Cet accord prouve que quand la CGT est forte, les salariés gagnent des droits ! Le Vote **CGT Manpower** lors des prochaines élections est un moyen de gagner des droits !

GÉNÉRALISATION DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ D'ENTREPRISE



D'ici le **1^{er} janvier 2016**, toutes les entreprises du secteur privé devront avoir mis en place **une complémentaire santé collective et obligatoire** pour l'ensemble de leurs salariés.*

> **1^{er} janvier 2016**
une couverture santé
collective pour les
salariés intérimaires

> La CGT a fait
pression sur le patronat

> Dès 414h d'ancienneté
dans les douze derniers mois

REPÈRES

#02 LE MILITANT DE L'INTERIM



SALARIÉS PERMANENTS

Depuis la « décennie Françoise Gri » les salariés permanents sont malmenés sur tous les fronts.

Nous avons connu :

- le plan Valmy
- la Voie Étroite
- la Refondation (1 et 2...)
- et maintenant Enverchure...

Sans parler de la mobilité, de la classification...

Vous le vivez au quotidien, vous le subissez au quotidien. De plus en plus de travail en agence et de moins en moins de personnel.

La pression constante de la hiérarchie, il faut faire du chiffre, mettre des intérimaires en poste, faire

des heures supplémentaires pour y arriver trop souvent non rémunérées et non récupérées...

Mais la direction ne comprend que le rapport de force. Alors pour que la **CGT Manpower** continue de défendre vos droits acquis et pour vous obtenir de meilleures conditions de travail, nous avons besoin de la mobilisation de tous aux prochaines élections professionnelles.

Alors ne vous trompez pas de syndicat. Ne votez pas pour des syndicats qui vous accompagnent... à la porte de l'entreprise.

VOTEZ CGT MANPOWER

REPÈRES

> De moins en moins de personnel

> La tête dans le guidon tous les jours !

> Ne votez pas pour des syndicats qui vous accompagnent... à la porte de l'entreprise

VOUS SOUHAITEZ

Recevoir des informations sur vos droits ?
Suivre l'actualité sociale chez Manpower ?

VOUS VOULEZ

Construire un monde plus juste ?
Rejoindre la **CGT Manpower** et vous syndiquer ?

Tout contact avec un élu **CGT Manpower** restera confidentiel. Nous sommes là pour vous aider !



CONTACTEZ-NOUS

SYNDICAT CGT MANPOWER

Tél. 01 41 63 28 00

cgtmanpower@gmail.com

www.manpower.cgt.fr